



## La municipalité de St Cyprien communique sur le reconfinement à compter du 2 Novembre, Péri-scolaire, garderie et cantine

Suite :

- aux annonces gouvernementales du 28 octobre dernier imposant un nouveau confinement pour 4 semaines minimum ;

- au nouveau protocole sanitaire pour l'accueil des enfants au sein du service péri-scolaire et de restauration scolaire pendant ce confinement.

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent en présentiel ou famille monoparentale dont le parent travaille en présentiel pourront être accueillis au service péri-scolaire ou à la garderie maternelle du matin/et ou du soir ainsi qu'à la cantine.

**UNE ATTESTATION D'EMPLOYEUR est OBLIGATOIRE JUSTIFIANT DES HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL DES 2 PARENTS à compter du 2 Novembre pour valider l'inscription à ces deux services.**

Après avoir pris connaissance de ces informations, **je m'engage** à ce que (merci de cocher les cases qui correspondent à votre situation) :

Mon enfant ..... (nom, prénom élève)

Classe ..... Ecole .....

Enseignant ..... N°tel parents : ...../...../...../...../.....

Mangera à la cantine (cocher les jours de présence à la cantine)

	Cocher les cases qui correspondent à votre décision									
lundi	2/11		9/11		16/11		23/11		30/11	
mardi	3/11		10/11		17/11		24/11		1/12	
jeudi	5/11		12/11		19/11		26/11		3/12	
vendredi	6/11		13/11		20/11		27/11		4/12	

Fréquentera le service péri-scolaire (cocher les jours de présence)

	Cocher les cases qui correspondent à votre décision (Matin et/ou soir)														
		M	S		M	S		M	S		M	S		M	S
lundi	2/11			9/11			16/11			23/11			30/11		
mardi	3/11			10/11			17/11			24/11			1/12		
jeudi	5/11			12/11			19/11			26/11			3/12		
vendredi	6/11			13/11			20/11			27/11			4/12		

Signature des parents

retour **OBLIGATOIRE** par mail à : [saje.saintcyprien@gmail.com](mailto:saje.saintcyprien@gmail.com) avant le mercredi 4 novembre 2020 à 12h

ou par tel au : 06-16-23-18-45 (feuille dûment remplie + attestations employeurs)